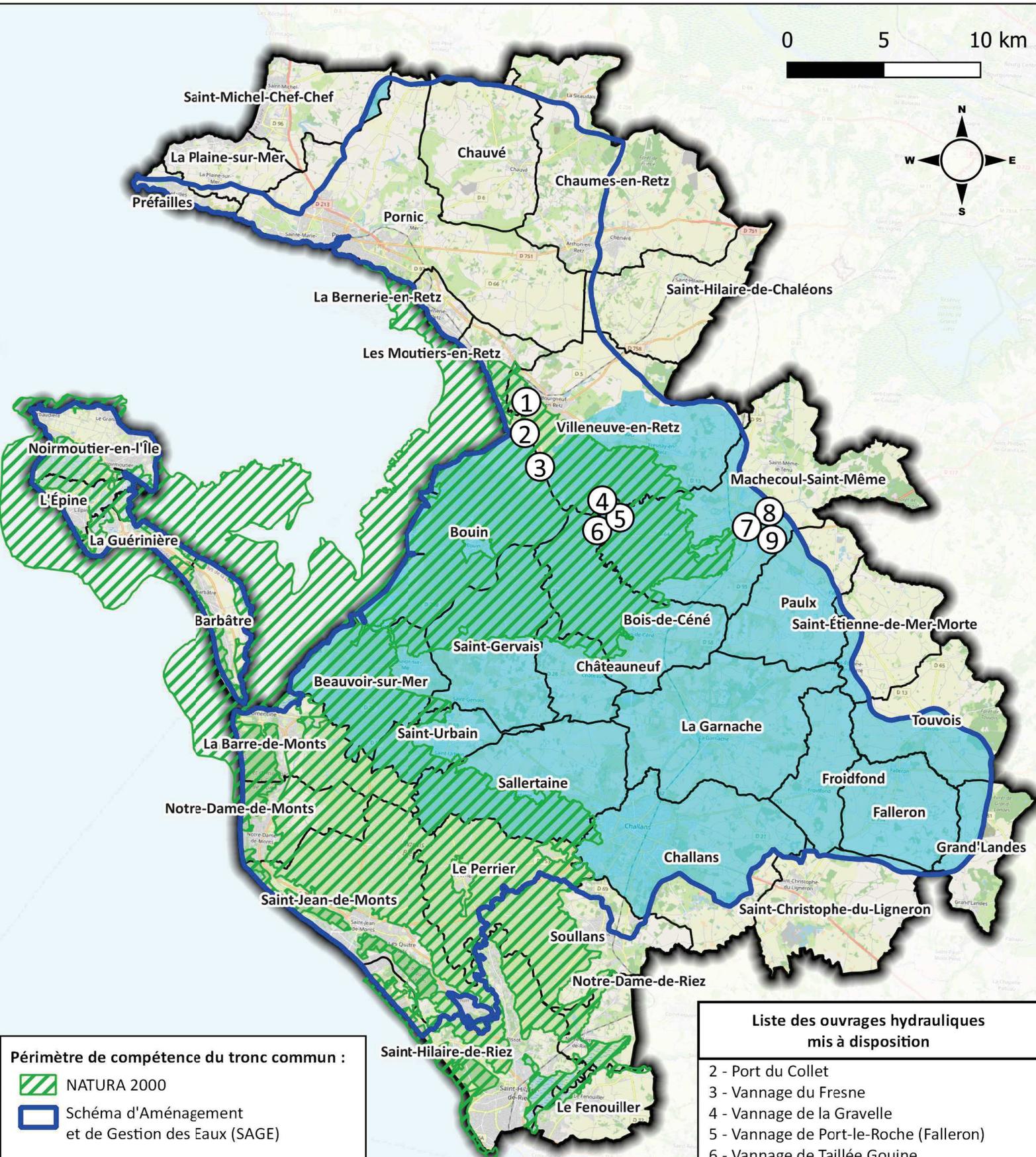


Périmètre des compétences du SMBB (hors espèces invasives) au 1er janvier 2025

0 5 10 km



Périmètre de compétence du tronc commun :

- NATURA 2000
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Périmètre de compétence "à la carte" :

- Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), hors espèces invasives

- | Liste des ouvrages hydrauliques mis à disposition |
|---|
| 2 - Port du Collet |
| 3 - Vannage du Fresne |
| 4 - Vannage de la Gravelle |
| 5 - Vannage de Port-le-Roche (Falleron) |
| 6 - Vannage de Taillée Gouine |
| 7 - Vannage du pont de Challans |
| 8 - Vannage de la Pierrière |
-
- | Liste des ouvrages hydrauliques faisant l'objet d'une convention de gestion |
|---|
| 1 - Vannage de Millac |
| 9 - Pompe du pont de Challans |

Gestions des Milieux Aquatiques (GEMA)

Items concernés (1°, 2 ° et 8° de l'article L211-7 du Code de l'environnement) :

- 1/ L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- 2/ L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- 8/ La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.



Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
 Novembre 2024
 Projection Lambert 93, EPSG:2154
 Fond de plan : OSM Humanitarian